

## LES NOUVEAUX C.C.A.G

### Public concerné :

Acheteur, agent technique ou administratif passant régulièrement des marchés publics

### Objectifs pédagogiques :

- Connaître le contexte réglementaire des nouveaux C.C.A.G
- Intégrer les nouvelles dispositions des C.C.A.G dans la rédaction de ses marchés publics
- Sécuriser juridiquement la passation des marchés publics

### Pré-requis :

Acheteur, agent technique ou administratif impliqué régulièrement dans les procédures de marchés publics



Cette formation nécessite une connaissance de base des marchés publics.

### Durée de la formation et modalités d'organisation:

- 1 journée (7 heures)
- 8 personnes maximum par session

### Délai de prévenance :

- 2 semaines avant la date de la formation en distanciel.
- 2 mois pour une formation en INTRA (nous contactez en cas de besoin urgent)

### Tarif (TVA inclus) :

- Formation en DISTANCIEL : 750€ / pers
- Pour une formation en PRESENTIEL, contactez-nous afin d'obtenir un devis

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours illustré sur support Power Point

### Profil du formateur :

Nos formateurs sont des cadres ou ex cadres de l'administration en tant que responsable d'un service des marchés publics (DESS avec plus de 10 ans d'expériences).

### Modalités d'évaluation :

En fin de formation quizz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation/satisfaction. Une attestation de participation est remise en fin de session

### Moyens techniques :

- Formation en présentiel : la salle utilisée doit être équipée d'un rétroprojecteur ainsi que d'une connexion internet
- Formation en distanciel : l'outil de visio est google meet

**Cette formation vous intéresse ?**

Contactez-nous :

Tel : 07.66.12.51.88

Courriel : [j.andre@mpconsultant](mailto:j.andre@mpconsultant)

## **Contenu de la formation :**

### **INTRODUCTION**

- Tour de table pour connaître les attentes des participants

### **DE NOUVELLES CLAUSES COMMUNES QUEL QUE SOIT L'OBJET DU MARCHÉ**

- Dématérialisation des échanges dans le cadre de l'exécution du marché
- Les clauses environnementales
- Le développement durable et clause d'insertion sociale
- Clause « Covid-19 »
- La fixation des avances : option A ou B
- Les pénalités de retard
- Les ordres de service
- Le renforcement de la protection des données personnelles
- La date de fixation du prix
- La clause de propriété intellectuelle
- Le contenu du mémoire en réclamation

### **LES NOUVEAUX CCAG**

- Le C.C.A.G Travaux
- Le C.C.A.G de maîtrise d'oeuvre
- Le C.C.A.G Fournitures courantes et services
- Le C.C.A.G Prestations intellectuelles
- Le C.C.A.G Techniques de l'information et de la communication

### **CONCLUSION**

- Quizz d'évaluation des acquis et de satisfaction